

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception
18/06/2014

Cadre réservé à l'administration
Dossier complet le

18/06/2014

N° d'enregistrement FOS2 LU POO U3

#### I intitute du proje!

Extension du camping "Les P'tites Maisons dans la Prairie"

#### 2. Bernificolos de mailre d'ouvrage ou du péllionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL Les Prites Malsons dans la Prairie

Nom. prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

**BONNAUD Bernard - Gérant** 

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuls et citéres annexé à l'article R 122-2 du cade de fenvironnement et

N° de rubrique et sous rubrique

Caractéristiques du projet au regard des seulis et critères de la rubrique

45° Terrains de camping et caravaning permanents

Terrains de camping et de caravaning permettant l'accueit de plus de 20 personnes ou de plus de 6 emplacements de tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs, et de moins de 200 emplacements

Extension de 30 emplacements pour une capacité finale de 58 emplacements.

#### 4. Caracteristiques genérales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet

#### Le projet prévoit :

- la régularisation de 3 emplacements mobil homes existants;
- l'aménagement de 30 emplacements caravanes grand confort ;
- · la mise en place des voiries et des réseaux :
- le combiement d'une mare ;
- la réalisation de plantations pour l'aménagement paysager ;
- la mise en place d'une mini-station pour l'assainissement des eaux usées;
- l'aménagement d'une piscine à ciel ouvert;
- l'aménagement d'une aire de pic nique;
- la construction d'un bloc sanitaire et de deux bureaux attenants.

110, nede La Prater

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet permettra d'augmenter la capacité d'accueil de l'étabilssement et globalement la capacité d'hébergements touristiques de la commune de Sallertaine (en Vendée).

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

#### Les travaux concerneront :

- le comblement de la mare ;
- la mise en place des réseaux ;
- la réalisation des voiries ;
- l'angazonnement des emplacements ;
- l'installation d'une micro-station;
- la construction du bloc sanitaire:
- l'aménagement de la piscine.

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, l'établissement se compose d'une partie hébergements mobiles et d'une partie hébergements fixes. L'extension se fera sur la partie hébergements mobiles et permettra d'accueillir entre 60 et 120 personnes supplémentaires pour une capacité d'accueil globale, après extension, de 250 à 300 personnes (58 emplacements) en ce qui concerne la partie hébergements mobiles.

Après extension, l'établissement sera équipé de deux piscines, dont une couverts, d'une salle de réception, de deux bloc sanitaires, dont l'un avec bureaux attenants, d'un local technique et d'une aire de pic nique.



4.4.1 A quelle(s) procédure(s) admin La décision de l'autorité administra dossier(s) d'autorisation(s).	istrative(s) d'autorisation le proje ative de l'État compétente en	et a-t-11 été ou sera-t matière d'environ	-li soumis ? nement devro	être joint	e au(x)
- Permis d'aménager - Dossier de déclaration au titre de l	a Loi sur l'Eau				
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédu	re d'autorisation ce formulaire e	st rempli			
- Permis d'aménager					
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	rojet et superficie globale (assiette	) de l'opération - pré	ciser les unités d	e mesure vi	Msées
Grande	urs caractéristiques		٧	aleur	
<ul> <li>création de 30 emplacements suppl</li> <li>surface de l'extension</li> <li>surface totale après projet</li> </ul>	émentaires pour un total de 58		780 m² 680 m²		
4.4 Localisation du projet					
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographique	s <sup>1</sup> Long. 1 ° 54	37 " O Lat	46° 51 ° 45	3"_N
Camping "Les P'tites Maisons dans la prairle" 110 route de Beauvoir	Pour les rubriques 5° a), 6° b) Point de départ :	et d), 8°, 10°, 18°, 28			
85300 SALLERTAINE	Point d'arrivée : Communes traversées :	Long ° ¹ _	" Lat	•	"-
.7 S'agli-li d'une modification/extension	on d'une installation ou d'un ouv	rage existant ?	Oul	Non	
4.7.1 \$1 out, cette installation ou cet o			Out )		
4.7.2 Si oul, à quelle date a-t-il été au		osée en décembre 20		2000	
.8 Le projet s'inscrit-il dans un program	rme de travaux ?		Oui	Non	X
Si cui, de quels projets se compese la	programme ?				
		La 77		Dros.	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		X	- ZPS FR5212009  110  PING  85300 SAL  5011 4-1 Co.  77 525 06
d'un sile Natura 2000 ?	x		projet situé à 750 m au Nord-Ouest du site Natura 2000 "Marais Breton" : - SIC FR5200653 - ZPS FR5212009
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
dans un site Inscrit au classé ?		<b>X</b> ]	
dans un périmètra de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		<b>X</b> .	
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
olan de prévention des isques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	х		
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un			La commune est concernée par un PPRI, mais le secteur du projet n'est pas concerné par demier.
dans une zone humide ayant fait l'abjet d'une délimitation ?		X	
valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant ;

Domaines de l'environnement :		Oul	No	n De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-1-il des prélèvements d'agu ?	Ľ		Prélèvement d'eau potable
lessources	impliquera-t-II des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oul, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	est-il susceptible d'entraîner des perturbations des dégradations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? est-il susceptible	X	¥	Modifications de l'occupation du soi: - disparition de la prairie; - comblement d'une mare.  Ces deux habitats ne présentalent pas d'intérêt écologique particulier, et n'abritaient aucune espèces faunistiques ou floristiques d'intérêt.
;	d'avoir des Incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?			Sin BING GE.  Start Sans La  Start Start La  Start Start Start  FR 77 525 (4)

### 5.1 Occupation des seis

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre prolet ?

Les parcelles sont actuellement occupées par un milieu herbacé ras de type gazon entretenu. 2 mares sont présents sur la parcelle d'extension. Environ 120 m² montrent un développement d'une végétation humide à joncs. Quelques plantations de Chênes ont été effectuées sur la partie Nord de la parcelle.

Existe-t-II un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de voire projet ? Approbation élaboration du PLU le 11-07-2068

Out

Nos

Si oui, intituié et date d'approbation:

Approbation modification du PLU n°1 le 24-11-2009 Approbation modification du PLU n°2 le 13-02-2013 Révision simplifiée du PLU n°1 le 13-02-2013

Précisez le ou les règlements applicables à la zone du prolet

Les deux modifications et la révision simplifiée du PLU ne concernent pas le secteur de projet La zone se situe en secteur Nt au PLU (permettre la réalisation d'équipements et de constructions liées au tourisme, aux loistra et au sport, ainsi que la réalisation des aménagements deatinés à accompagner ces activités, tout en assurant la préservation et la mise en valeur de l'ensemble des étéments (naturels et éventuellement bâtie) contribuant à l'identité et à la qualité du lieu.)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale?

Out

Non X

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations dispanibles sur le site internet

Out	Non	Lequel/Laquelle ?
	X	
F	[X]	
	X	
	x	
	[X]	SSOOSALLERTAILE AFR 77 S2S 062 121
		X X

	Engendre-t-ll la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	x		La commune de Saliertaine est soumise au risque de TMD tout comme les autres communes du Département. Le projet ne se tait pas à proximité d'un axe routier important ou d'une canalisation de transport de matière dangereuse.
Risques et nuísances	Est-II concemé par des risques naturels ?	Ľ		La Commune de Sailertaine est soumise aux risques naturels suivants:  - risques littoraux;  - risque d'inondation:  - risque sismique;  - risque météorologique.  L'ensemble du projet se situe à plus de 10mNGF d'altitude, ce qui limite les risques llés à la submersion marine et aux inondation (aucun cours d'eau en limite du projet)  L'aiéa de retrait et gonfiement des sols argileux est faible sur ce secteur et les constructions seront réalisées selon les règles parasismiques.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	П (В	X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×	×	La fréquentation du site engendrera l'augmentation des émissions sonores de ce secteurs principalement en journée (bruits liés à la vie quotidierne). Cependant, aucune habitation ne se situe à moins de 50 m du projet.
	Engendre-t il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		x	
	Engendre-t-11 des vibrations ?	X		Des vibrations pourront être ressenties lors des travaux de terrassement ou de combiement de la mare. Ces dernière seront ponctuels et temporaires.
	Est il concerné par des vibrations ?		x	MPING GS: 100 Noir-85300 SALLENIA!!  1-TVA FR 77 525 162 121 7/10

	Engendre-t-il des omissions lumineuses ?	[2]		Des émissions lumineuses nouvelles seront engendrées par ce projet. Cependant, un éclairage au plus près du sol sera favorisé, et ces émissions resteront minimes. De plus, aucune habitation ne se situe à moins de 50 m du projet.
	Est-il cancerné par des émissions lumineuses ?		x	
	Engendre-t-II des rejets poliuants dans l'air ?		x	
	Engendre-1-11 des			Le projet fera l'objet de mise en place de modalités de gestion des eaux piuvieles L'exutoire de ces eaux se fera dans le milieux naturel
Poliutions	rejets hydrautiques? Si out, dans quet milleu?	x		
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, lnertes, dangereux ?	×		Production de déchets de types ménagers  Production d'eaux usées qui seront traités via un dispositif d'assaintssement des eaux usées non collectif (mini station, étude de dimensionnement de la STEP en cours)
Patrimoine / Cadre de vie /	Est-li susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural culturel archéologique et paysager ?		X	
Population	Engendre t il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		x	
				Malson dam cauvoir - 8530. 61. 02 51 93 2 121 - TVA FR 7

4.2 Les Incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui X Non Si oui, décrivez lesqueiles :

Les incidences en phase d'exploitation se cumuleront avec les incidences de l'établissement existant.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-siles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non X Si oui, décrivez lesqueis :

#### 7 Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non au vu du rapport entre la capacité actuel du site et celle de l'extension. De plus, la police de l'eau sera interrogée en ce qui concerne les modalités de rejet des eaux pluviales (2.1.5.0 du R 214-1 du Code de l'Environnement), et une étude de dimensionnement et d'impacts de la STEP est en cours de réalisation.

Les autres incidences liées à la gestion du camping ( sécurité, déchets, poliution...) sont maîtrisés par le propriétaire de l'établissement, puisqu'il s'agit d'une extension de l'existent.

CARLES GÎTE

	Objet	
	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	×
	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) :	Х
	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	:
	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	×
	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et a), 8°. 10°. 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet {100 mètres au minimum} pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau :	,
/	2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire suillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que l	es
0	arties auxqueiles elles se rattachent Objet	-
	9/ Engagement et signature	
J¢	Securifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X	
]6	Fait à Challans le 11 Juin 2014	
	certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X  Fait à Challans  e 11 Juin 2014	